Conseil municipal de Saint Nicolas du 28/01/19

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, M Guy DAUZON, Guillaume LEJEUNE, Stéphane LIMOUSIN, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI.

Absents excusés: M Patrick CREMA, Pascal ROTTE

1- Cessation d'activité de la gravière de Coutet

La gravière de Coutet cesse son activité.

Après visite des lieux, il s'avère que la remise en état des terrains effectuée par l'entreprise ESBTP granulats est conforme au plan de réaménagement du dossier de demande d'autorisation sous réserve de réalisation des 3 derniers aménagements suivants avant l'abandon définitif du site :

- Création d'un verger à l'ouest du site,
- Mise en place des barrières en bois de sécurité sur les pourtours de la presqu'île,
- Mise en place du belvédère d'observation des oiseaux sur la presqu'île.

Ces 3 derniers aménagements feront l'objet d'une visite sur site pour s'assurer de leur mise en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la remise en état effectuée par l'entreprise ESBTP granulats par 8 voix pour et une abstention.

2- Subvention annuelle à l'association des amis du RPI

La subvention annuelle des amis du RPI de Sauveterre, Saint Nicolas et Saint Sixte, définie au prorata du nombre d'enfants de chaque commune présents à l'école, doit être versée à partir du mois de janvier.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 16 000 € qui sera versée par acomptes mensuels.

3- Modification de la durée de travail de l'ATSEM

Compte-tenu du transfert de l'activité de nettoyage de l'école maternelle des amis du RPI à la mairie, il est nécessaire d'augmenter la durée de service de l'emploi d'ATSEM pour assurer cette tache.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de porter la durée de travail de l'emploi d'ATSEM à 147 heures mensuelles à partir du mois de février par 8 voix pour et une abstention

4- Achat d'un totem pour l'école maternelle

Le conseil municipal souhaite baptiser l'école « école Esperance Julien ».

Le choix du support installé devant l'école est un totem acheté pour 1250,40 € TTC à l'entreprise « em deco ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce choix à l'unanimité.

5- Autorisation dépenses d'investissement 2019

Afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à réaliser ces opérations dans la limite de 11 638,84 € avant le vote du budget 2019.

6- Adhésion à la convention « RGPD et délégué à la protection des données »

Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'union européenne et s'applique à toutes les collectivités.

Ce texte instaure un nouveau principe de responsabilisation : les collectivités devront adopter et actualiser des mesures techniques et organisationnelles leur permettant de s'assurer et de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection des données personnelles traitées.

Le RGPD impose également aux collectivités l'obligation de mise en place d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le CDG 47 met en œuvre un nouveau service au profit des collectivités. Il se décompose en 2 niveaux d'intervention:

- Forfait conseil et moyens DPD qui consiste à assister et mettre en œuvre la réglementation avec un DPD propre à la collectivité,
- Forfait DPD mutualisé qui consiste à mettre en œuvre la réglementation avec un DPD mutualisé par le CDG 47.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir le forfait DPD mutualisé (290 € la journée en phase initiale, 600 € d'abonnement par an).

7- Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie.

La commune de Saint Nicolas a des besoins importants d'énergie électrique pour l'alimentation des bâtiments. Cela génère des dépenses importantes (environ 15 000 € par an).

La mutualisation des achats peut permettre une réduction de cette dépense. Dans ce sens, les syndicats énergie de la nouvelle Aquitaine se sont unis pour proposer un nouveau groupement de commandes à l'échelle de la nouvelle région.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commande.

Si les prix proposés sont intéressants, la commune pourra faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité qui débutera le 01/01/2020 pour une durée de 3 ans.

8- Déclassement des 2 zones Nj de la commune.

Le PLUi prévoit 2 zones Nj (zone de protection de parcs, jardins, espaces verts aménagés, de proximité urbaine) sur le territoire de la commune. Ces 2 zones sont situées le long de la RD 284, l'une en face du parking, l'autre au carrefour de la RD 114.

Ce zonage, permettant de réserver des terrains à la commune n'ayant plus d'intérêt, le conseil municipal à l'unanimité décide de demander le déclassement de ces 2 zones Nj en zones A (Agricole).

10-Divers

Camionnette de la municipalité:

La camionnette appartement à la municipalité est vétuste. Elle ne pourra pas passer un nouveau contrôle technique.
Il est décidé d'abandonner ce véhicule qui n'est pas absolument nécessaire afin de réaliser des économies.

Guinguette en Brulhois:

La guinguette en Brulhois, organisée par les ainés ruraux du canton, se déroulera le dimanche 25 août à Saint Nicolas.

Arrêté bruit de voisinage:

Un arrêté préfectoral définit la réglementation à respecter concernant les bruits de voisinage. Il sera mis à disposition sur le site internet de la commune.

Succession de Mme Andrieu:

La succession de Mme Andrieu, qui était bloquée pour des raisons administratives, a été réglée par Maître Boué de Valence d'Agen.

Le legs des terrains à la commune souhaité par Mme Andrieu sera signé en février.